



PROCES VERBAL

Réunion du conseil municipal de VENERIEU

16 mars 2023 à 20 heures

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. C. FRANZOI

Etaient présent(e)s : Ch. FRANZOI, Ca. FRANZOI, B. JAS, T. JAS, A. AUFRESNE F. GINET, J. DOVILLEZ, S. TARDY, P. MARTIN, K. GUER, C. TARDY, B. MATHIEU

Était absent(e)s : (1) B. ODET, (2) C. TARDY, E. GENTY

Procuration : (1) Ch. FRANZOI, (2) S. TARDY

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 14

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

ORDRE DU JOUR

Affaire n°1 : REPORT DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le conseil Municipal après avoir approuvé le compte Administratif 2022 indique savoir :

SECTION FONCTIONNEMENT : résultat cumulé

Excédent de Fonctionnement 2021 :	210 692,88 €
Résultat 2022 :	48 740,89€
Résultat cumulé 2021/2022 :	+ 259 433,77 €

SECTION INVESTISSEMENT : résultat cumulé

Résultat d'investissement 2021 :	90 003,22 €
Résultat 2022 :	- 18 500,99 €
Résultat cumulé 2022/2022 :	+ 71 502,33 €

EXCEDENT TOTAL DE CLOTURE : + 330 936,10 €

*Excédent de fonctionnement :	+ 259 433,77 €
*Excédent d'investissement :	+ 71 502,33 €
Résultat	+ 330 936,10 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide par :

14 voix pour, 0 voix contre et 0 Abstention savoir :

- D'indiquer l'excédent d'investissement de + 71 502,33€ au compte R1 : recettes d'investissement.
- De reporter l'excédent de fonctionnement de + 259 433,77 € compte 002 recettes de fonctionnement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 :

Mr Christian FRANZOI, le Maire propose au conseil municipal après l'avoir présenté en comptabilité M57, le vote du budget Primitif 2023.

BALANCE GENERALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	778 333,77€
Recettes	778 333,77€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	495 860,16€
Recettes	495 860,16€

Le conseil Municipal en prend connaissance et vote

14 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Le budget Primitif 2023 est accepté.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 17/03/2023

Affaire n°2 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Le Maire, le conseil Municipal décide et vote
14 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

L'application des taux d'imposition des 3 taxes pour l'année 2023 soit :

Taxe d'habitation	Non votée
Taxe du foncier bâti	38,4%
Taxe du foncier non bâti	45,50%
Taxe habitation résidences secondaires	10,03%

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 17/03/2023

Affaire n°3 : Demande de subvention au Département pour l'amélioration thermique du local de la salle des fêtes, la mise aux normes et les équipements.

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser l'amélioration thermique du local de la salle des fêtes, la mise aux normes et les équipements.

Afin de financer en partie ce projet une subvention est demandée auprès du département.

Les travaux s'élèvent à 40 209,86€ HT.

La subvention demandée est de 40% du montant soit **16 084,00€**

Le reste de la somme est pris sur les fonds propres de la commune.

Après en avoir délibéré le CM autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

VOTE :

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 17/03/2023

La séance est levée à 21h25

Le Maire : C. FRANZOI

